

**PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS
D'ÎLE-DE-FRANCE**

**Matinée technique ORDIF
Vendredi 17 janvier 2020**

**VERS UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE POUR
LA RÉDUCTION DE L'ENFOUISSEMENT :
CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL ETAT-
RÉGION-EXPLOITANTS**



**Olivier CASEAU, DRIEE Île-de-France, Service de
prévention des risques et des nuisances**

**Agnès NALIN, Région Île-de-France, Chargée de mission
Economie Circulaire et Déchets**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**



CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET TECHNIQUE

- Loi TECV de 2015 : réduction des flux orientés en stockage en 2020 et 2025
- Décret planification de 2016: définition de plafonds aux capacités de stockage en application de la réduction des flux

→ le plan régional déchets doit prévoir à la fois la **réduction des flux ET l'adaptation du parc à ce redimensionnement**

- Jusqu'à 2017, marge disponible entre capacités et flux entrants
- 2018 : capacités saturées / situation de crise (confirmée en 2019)

→ initiation dès décembre 2018 de **réunions exploitants/DRIEE/Région pour étudier la situation et anticiper la suite, avec une vision interrégionale**

2020 : -30% par rapport à 2010

**Plafond de capacité
1 823 534 tonnes/an**

2025 : -50% par rapport à 2010

**Plafond de capacité
1 302 525 tonnes/an**

2030 : -60% par rapport à 2010
(objectif régional volontariste)

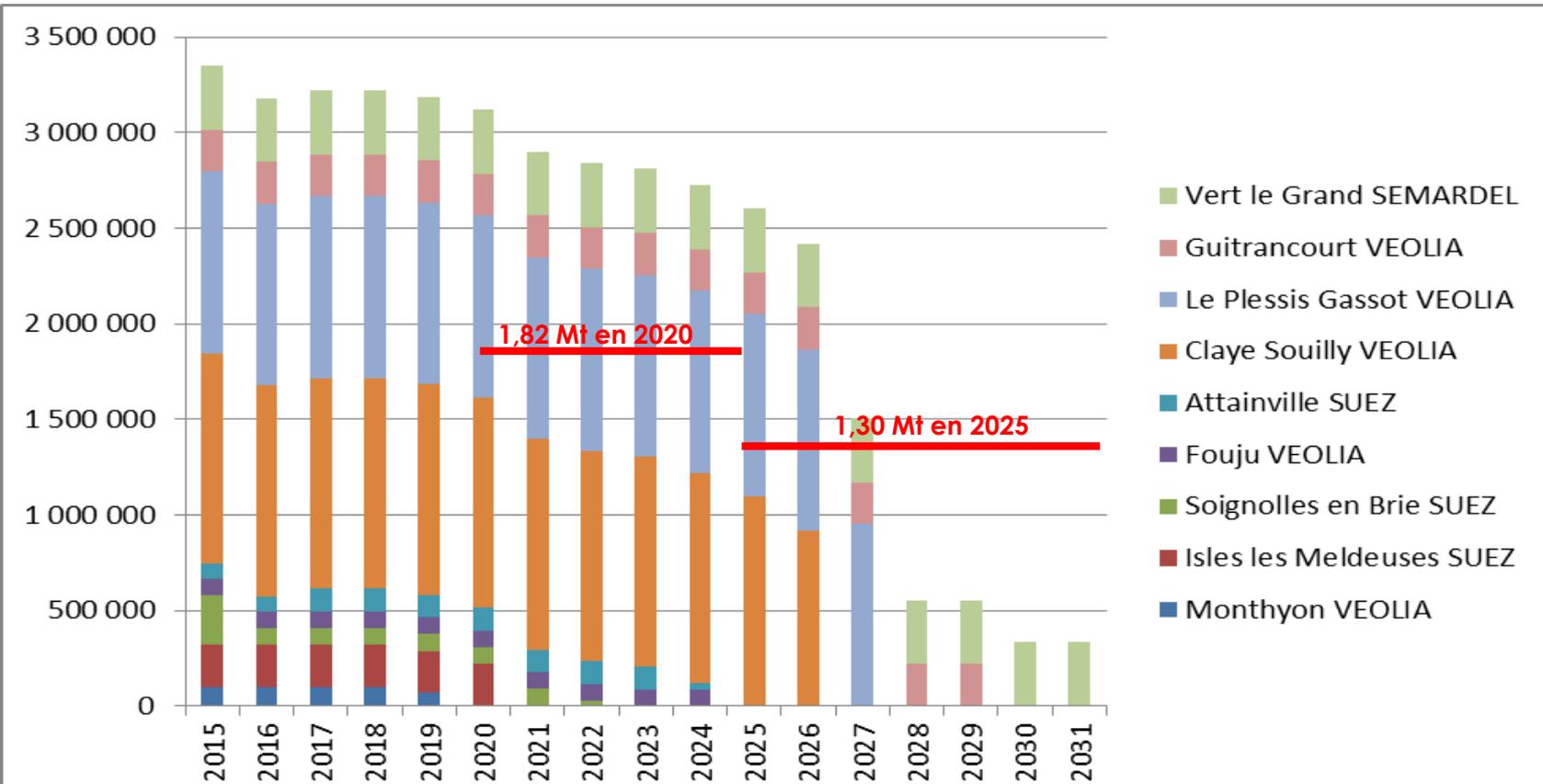
**Réduction des flux à
1 042 020 tonnes/an**



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



PRPGD Ile-de-France VERS UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE POUR LA RÉDUCTION DE L'ENFOUISSEMENT



D'où l'action proposée par le PRPGD : engagement volontaire pour la réduction du stockage

PRINCIPES DE L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE (1/2)

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France

Mémo Mai 2019



Travail collectif de concertation et co-construction sur :

- la programmation de la réduction des capacités de stockage sur le territoire francilien et les relations avec les autres régions (import/export) ;
- l'équilibre territorial des sites ;
- la traduction de la notion de « déchet ultime » à l'échelle du territoire francilien, en fonction des filières alternatives existantes ou en cours de création

Tout en tenant compte :

- de la nécessité de conserver des capacités dans la durée pour les déchets non détournables
- de l'équilibre économique des installations
- de l'impact des déblais du Grand Paris

*Expérimenter
un
engagement
volontaire des
exploitants
pour
programmer la
réduction
progressive
des capacités
annuelles
régionales tout
en favorisant
leur répartition
territoriale*



PRINCIPES DE L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE (2/2)

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France

Mémo Mai 2019

Mémo Mai 2019



OBJECTIFS

- Réduction des flux avant 2025
- Vision de la répartition des capacités à 2031
- Application de la « dérogation terres »

ACTEURS A MOBILISER

Fédérations professionnelles du secteur du stockage, exploitants, DRIEE, Région Ile-de-France

CALENDRIER

Mise en œuvre effective dès l'approbation définitive du PRPGD afin de respecter les échéances réglementaires de limitation du stockage de DNDNI

Une
démarche en
copilotage
Etat-Région



AXES DE TRAVAIL DE L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

Plan Régional
de Prévention
et de Gestion des
Déchets (PRPGD)
d'Île-de-France

Mémo Mai 2019



- Axe n°1 : **anticiper la saturation** des capacités et disposer d'un **état des lieux partagé** le plus détaillé possible, avoir une **vision prospective et stratégique concertée**
- Axe n°2 : **identifier les flux détournables et non détournables** (conditions techniques et économiques), leurs origines, les **freins et leviers associés** pour cibler les actions nécessaires pour assurer la réduction des flux orientés vers le stockage
- Axe n°3 : intégrer les **flux interrégionaux** dans la réflexion

**Possibilité
d'ajouter des
prescriptions
dans les AP**

**(AP =arrêts
préfectoraux
d'autorisation des
installations)**



PRINCIPALES PISTES ABORDEES OU À ABORDER

- **Détermination des principaux flux** actuellement stockés pour identifier les flux détournables et rechercher des actions ciblées ou lever les freins pour les détourner

Flux principaux	t 2018	Points de vigilance
Refus de tri	~ 1 500 000	Mauvaise distinction entre refus de CS, d'OE et de DAE
DAE	~ 460 000	Pas de connaissance de la part valorisable les composant DAE du BTP très peu identifiables
Terres	~ 430 000	Origine anthropique ou non et types de pollutions mal connus
OMR	~260 000	Pas d'info précise sur les syndicats concernés L'information « détournement » n'est pas toujours indiquée
Encombrants ménagers	~131 000	Incluent parfois des DAE → fiabilité de la donnée?

Un préalable :
***la bonne
caractérisation
des principaux
flux***

**Importance de
la traçabilité**



PRINCIPALES PISTES ABORDEES OU À ABORDER

Plan Régional
de Prévention
et de Gestion des
Déchets (PRPGD)
d'Île-de-France

Mémo Mai 2019



- **Cible = encombrants**

Installation d'un broyeur entrée d'un incinérateur. La procédure d'autorisation environnementale n'est pas obligatoire si <75 t/j.

- **Cible = refus de tri DAE**

Tri à la source (5 flux) et valorisation (amélioration des performances centres de ri) + Développement des CSR

- **Cible = terres**

*Favoriser le traitement des terres polluées anthropiquement
Exclure les terres qui n'ont pas besoin d'aller en ISDND (valorisation d'inertes en carrières, valorisation en ISDND de mâchefers, laitiers, terres non-dangereuses ou inertes...)*



Hiérarchie des modes de traitement :

Prévention et détournement amont

→ *Respect du tri 5 flux*

valorisation
→ *CDT DAE*
(GT dédié)

PRINCIPALES PISTES ABORDEES OU À ABORDER



**Plan Régional
de Prévention
et de Gestion des
Déchets (PRPGD)
d'Île-de-France**
Mémo Mai 2019



Quelques évolutions nationales en cours

- Centres de tri « performants » : TGAP réduite pour l'incinération des refus de tri
- Priorité d'accès au stockage aux déchets issus des activités de valorisation, tri, collecte séparée
- Dérogation possible, sous conditions et durée limitée, au PRPGD pour les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'installations de traitement de déchets (origine des déchets et capacités administrative)

PERSPECTIVES

**Plan Régional
de Prévention
et de Gestion des
Déchets (PRPGD)
d'Île-de-France**

Mémo Mai 2019



- **Poursuite des réunions du groupe de travail « engagement volontaire » (2 à 3 par an) → prochaine début février 2020**
- **1er semestre 2020 :**
 - **Rencontre avec chacun des sites de stockage (ISDND)**
 - **Mise en place de l'instance de coordination des déblais**
 - **Approche interrégionale**
 - **Groupes de Travail : Centres de tri DAE et Filières de valorisation énergétique (Incinération, CSR, ...)**